

Objet : Demande de subvention relative au financement du Chef de projet Petites Villes de Demain

Le Maire de la Commune d'Ablis,

Vu la circulaire de la Préfecture des Yvelines en date du 3 février 2022 relative à l'appel à projets pour l'attribution de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) au titre de l'année 2022,

Vu la délibération n° DEL 2026-021 du Conseil municipal en date du 14 avril 2026 relative aux délégations du maire,

Vu la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain signée le 16 juillet 2021,

Vu la convention Petites Villes de Demain signée le 16 juin 2023, en particulier notamment son annexe 1 relative au financement du chef de projet, en vertu de la délibération n°DEL 16-06-2023 en date du 1^{er} juin 2023,

Vu la convention 2022-56 relative à l'attribution d'une subvention au titre du Fonds National d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), signée en date du 24 novembre 2022, et notamment son préambule rappelant le caractère pluriannuel du programme et son article 3 relatif à la durée de la convention et aux modalités de renouvellement,

Considérant qu'il y a lieu de solliciter un avenant de renouvellement pour l'année 2026 de la convention n°2022-56, compte tenu de la poursuite du programme Petites Villes de Demain,

DECIDE

ARTICLE 1 – La commune d'Ablis présente un dossier de demande de subvention dans le cadre du renouvellement de la convention n°2022-56 pour le FNADT 2026, correspondant à un montant de 27 479,14 €.

ARTICLE 2 – Le plan de financement établi pour le chef de projet est le suivant :

ANNEXE FINANCIERE D'ABLIS - Chef de projet PVD - Année 2026

BUDGET PREVISIONNEL : DEPENSES			BUDGET PREVISIONNEL : RECETTES		
Nature des dépenses	Montant HT	Montant TTC	Financiers	Montant de la contribution sollicitée (M€)	Taux de participation (%)
Salaire annuel	16067,88	16 067,88 €	Banque des territoires ANCT (FNADT)(FNADT)	27 479,14 €	75,00 %
Prime (IFSE et CIA)	9560,93	9 560,93 €	Ville de Ablis	9 159,71 €	25,00 %
Charges patronales	11010,04	11 010,04 €	MONTANT TOTAL	36 638,85 €	100,00 %
COÛT TOTAL		36 638,85 €			

ARTICLE 3 – Mention sera faite de la présente décision au prochain Conseil Municipal d'Ablis.

Fait à Ablis le 24 août 2026

Le Maire,
pour le Maire empêché

Par délégation
G. LAME
Maire-Adjoint
Jean-François SIRET

